

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2383

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 38

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« d’informer le département de toute »

les mots :

« d’une » ;

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 4 par les mots :

« en informe le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.